



PRIX LITTÉRAIRE DE LA SGE
offert par la Ville de Genève
récompensant un **ROMAN**

RÈGLEMENT 2026

1. La Société Genevoise des Écrivaines et des Écrivains (SGE) organise en l'an 2026 un concours consacré au roman dont le prix, d'une valeur de 10'000 CHF, est offert par la Ville de Genève.
2. Ce concours est ouvert à tout auteur(e) genevois(e) ou habitant le canton de Genève, ainsi qu'à tout membre de la SGE.
3. Les personnes ayant déjà obtenu le Prix de la SGE offert par la Ville de Genève, catégorie roman, ne peuvent pas participer au concours.
4. L'œuvre présentée, écrite en français, doit être inédite et d'une longueur minimale de 40 pages.
5. Les manuscrits, en 5 exemplaires, doivent être adressés par envoi postal à :
Société Genevoise des écrivaines et des écrivains
4, rue des Plantaporrêts, 1205 Genève
Les manuscrits seront signés d'un pseudonyme, accompagnés d'une enveloppe fermée portant le pseudonyme et contenant les noms, adresse, numéro de téléphone, e-mail de l'auteur (e), en répétant à l'intérieur le pseudonyme. Le délai d'envoi impératif est fixé au **15 septembre** (le cachet de la poste faisant foi).
6. Le jury est composé de cinq membres, dont deux membres au moins du comité de la SGE. Il délibère à huis clos. Ses décisions sont sans appel.
7. En acceptant le Prix, le lauréat, (la lauréate) s'engage à ce que son roman soit publié et à mentionner que le manuscrit a été récompensé par le Prix Roman 2026 de la Société Genevoise des Écrivaines et des Écrivains, offert par la Ville de Genève.
Dix exemplaires du roman seront envoyés à la SGE qui en remettra cinq à la Ville de Genève pour ses bibliothèques.
8. Les manuscrits ne seront pas retournés à l'issue du concours, sauf sur demande.
9. Le Prix sera remis publiquement en décembre 2026. Le lieu et la date seront communiqués en temps voulu.
10. Avant et après la proclamation du Prix, aucune correspondance ne sera échangée.